

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

DECRETS

DECRET N° 2012-260/PR du 17/10/2012 PORTANT NOMINATION D'UN VICE-PRESIDENT A L'UNIVERSITE DE KARA

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur proposition du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu la loi n° 97-14 du septembre 1997, portant statuts des Universités du Togo, modifiée notamment par la loi n° 2006-04 du 03 juillet 2006 ;

Vu la loi n° 2000-016 du 1^{er} septembre 2000 portant statut spécial du personnel enseignant de l'enseignement supérieur du Togo ;

Vu le décret n° 70-156/PR du 14 septembre 1970 portant création de l'Université du Bénin ;

Vu le décret n° 2001-049/PR du 09 mars 2001 portant changement de dénomination de l'Université du Bénin,

Vu le décret n° 99-011/PR du 21 janvier 1999 portant création de l'Université de Kara ;

Vu le décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n° 2012-051/PR du 19 juillet 2012 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2012-056/PR du 31 juillet 2012 portant composition du gouvernement, modifié par le décret n° 2012-060/PR du 24 août 2012 ;

Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article premier : M. Adama KPODAR, professeur agrégé des universités, vice-doyen de la faculté de droit de l'Université de Lomé, est nommé vice-président de l'Université de Kara.

Art. 2 : Est abrogé le décret n° 2006-091 bis/PR du 31 août 2006 portant nomination du vice-président de l'Université de Kara.

Art. 3 : le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 17 octobre 2012

Le président de la République
Faure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier ministre
Kwesi Séléagodji AHOOMEY-ZUNU

Le ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
Octave Nicoué K. BROOHM

DECRET N° 2012-262/PR du 31/10/2012 PORTANT NOMINATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la 4^e République togolaise,

Vu le décret n° 2012-051/PR du 19 juillet 2012 portant nomination du Premier ministre,

Vu le décret n° 2012-056/PR du 31 juillet 2012 portant composition du gouvernement,

Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article premier : Le colonel KADANGHA Abalo est nommé chef d'Etat-major de l'Armée de Terre.

Art. 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 17 octobre 2012

Le président de la République
Faure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier ministre
Kwesi Séléagodji AHOOMEY-ZUNU

DECRET N° 2012-263/PR du 31/10/2012 PORTANT NOMINATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la 4^e République togolaise,